



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

Montréal, le 3 juillet 2013

Maître Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire
Autorité des marchés financiers
800, Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Maître Beaudoin,

Par la présente, la FCCQ souhaite apporter son commentaire dans le cadre de la consultation publique sur l'intervention des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière de mesures de défense adoptées dans un contexte d'offres publiques, d'achats (OPA) non sollicitées. La FCCQ regroupe plus de 150 chambres de commerce. Elle constitue le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Fondée en 1909, la FCCQ représente aujourd'hui plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Depuis 104 ans la FCCQ défend avec constance et ardeur la liberté d'entreprendre et à ce titre croit que la libre concurrence est une valeur fondamentale au développement économique. C'est pourquoi, nous avons été très actif au cours des années à encourager la venue d'investissements étrangers, les accords de libre échange tant avec nos voisins du sud qu'avec l'union européenne. Malgré cette approche, la Fédération pense que notre système réglementaire canadien et québécois ne répond pas adéquatement à la responsabilité qui incombe à une entreprise face à une offre hostile. Evidemment, il ne s'agit pas ici d'encourager des mesures indûment protectionnistes ou une réglementation tatillonne. Toutefois, il est à noter que chez nos voisins du sud où se retrouve la plus importante activité commerciale mondiale, des mesures sont en place afin d'offrir aux entreprises et à leur CA une réelle possibilité d'agir pour l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Nous appuyons donc sans réserve la proposition des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les offres d'achats hostiles, position d'ailleurs défendue aussi par l'IAS et l'IGOPP.

La proposition de l'AMF accorde au conseil d'administration une plus grande capacité d'exercer leur jugement en fonction des meilleurs intérêts de la société et de l'ensemble de ses parties prenantes, y compris ses actionnaires, et rapprocherait le Canada de l'approche américaine en matière de régimes de droits et de mesures défensives. Dans le contexte d'une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, le Canada devrait accueillir le capital étranger et se montrer ouvert aux affaires; cela ne signifie pas, toutefois, que les entreprises canadiennes doivent constituer des cibles faciles pour des acheteurs opportunistes.

Je vous prie d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Françoise Bertrand, OC QC
Présidente, directrice-générale

AMF.REVU13JUL 8 9:53

c.c. Le Secrétaire, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto, Ontario M5H 3S8
IGOPP & IAS

